

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-3/09

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149015

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : ONETO Jean-François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : DE BELENET Arnaud

OBJET : Plan de Déplacements Urbains : Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU. Pôle Gare d'Ozoir. Projet d'avenant.

Le présent rapport concerne un projet d'avenant à la convention du 30 septembre 2008 entre le Département et la Commune d'Ozoir-la-Ferrière permettant de définir les modalités de participation du Département au financement des opérations prévues au contrat de pôle de la gare RER E d'Ozoir-la-Ferrière. Cet avenant a pour objet de réévaluer le montant de la participation financière du Département suite à la modification du projet initial. La participation du Département serait ainsi plafonnée à 329 180 €.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 3/02 en date du 27 juin 2008, relative à l'évolution de la politique départementale en faveur du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France,

VU la convention initiale du 30 septembre 2008 conclue entre le Département et la Commune d'Ozoir-la-Ferrière relative à la participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

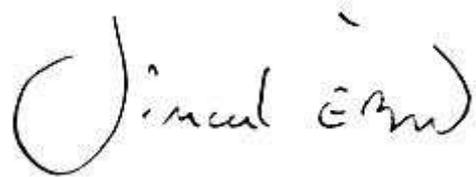
Article 1 : d'accorder à la Commune d'Ozoir-la-Ferrière une subvention d'un montant plafonné à 329 180 € pour la réalisation des actions prévues dans le contrat de pôle de la gare d'Ozoir-la-Ferrière au lieu de 255 626 € initialement votés et d'imputer ces crédits sur l'opération 2008 "participation Travaux pôles PDU" de l'action "Plan de Déplacements Urbains".

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention relative à la participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU, gare d'Ozoir-la-Ferrière entre le Département et la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, joint en annexe à la présente décision,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil Général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ